



# Conseil Municipal Mardi 4 juillet 2023

20h30

Salle du Conseil Municipal

Membres du Conseil Municipal présents :

Hélène BIER, Etienne BUSCAIL, Jean-Pierre CABOT, Angélique JEAN-DELHOSTE, Jean-Louis LACUBE, Nathalie MARTINEZ, Cathy PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER.

Sous la Présidence de M. Michel POUDADE, Maire

Absents excusés : Jean-Dominique LAPORTE, Martine BOHER, Anne-Marie COIGNARD, Laurent WEGSCHEIDER, Lionel DIRAT-RIVEILL, Stéphane CAUCAT.

Procurations : Jean-Dominique LAPORTE à Jean-Louis LACUBE, Martine BOHER à Angélique JEAN-DELHOSTE, Anne-Marie COIGNARD à Nathalie MARTINEZ, Laurent WEGSCHEIDER à Cathy PETRIEUX, Lionel DIRAT-RIVEILL à Etienne BUSCAIL, Stéphane CAUCAT à Michel POUDADE

Désignation du secrétaire de séance : Alain VAUTIER.

## Ordre du Jour

1. Assujettissement à la TVA Parking Paul SAMSON
2. Questions diverses
  - Train Jaune
  - Coordonnateur communal recensement population
  - Convention navette ZAT
  - Plan de financement extension vidéosurveillance
  - Bail pastoral Crinières Blondes Livia LOUX-LAMB
  - Convention ENEDIS AI 142 (passage ligne électrique)

## 1. Assujettissement à la TVA Parking Paul SAMSON

La commune réalise un parking semi-enterré dont les travaux ont commencé le 22/01/2021.

60 emplacements sont proposés en location longue durée, il s'agit donc d'une opération commerciale.

Il est donc possible de solliciter l'assujettissement auprès du SIE de Perpignan à compter du 22/01/2021.

Les dépenses et recettes relatives à l'activité dédiée seront suivies dans le budget principal de la commune via un code service dédié, fixé en accord avec le SGC de Prades.

*Délibération : Le Conseil Municipal*

*DEMANDE l'assujettissement à la TVA sur l'opération 412 – parking Bourg-Centre*

*OPTE pour une déclaration de la TVA mensuelle.*

**Approuvé à l'unanimité**

## 2. Questions diverses

- **Train Jaune**

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Suite aux discussions entre le **Président du Parc et l'assemblée lors du Comité syndical** du mardi 27 juin, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre au plus tard le 06 juillet, vos délibérations relatives à l'appui de l'action de la Région en faveur de l'amélioration de la qualité de service du Train Jaune.

Le Président du Parc les remettra à Madame la Présidente de Région lors d'une rencontre le 07 juillet prochain en présence du Comité des Usagers du Train Jaune.

Dans le cas où votre conseil municipal ne peut pas se réunir avant cette date, un mail officiel d'intention de délibérer dès que possible sur cette motion de votre part, sera accepté et joint à l'ensemble des délibérations déjà reçues.

*Proposition de délibération*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**DECIDE** de demander à l'Etat et à la SNCF :

**DE REPONDRE** aux besoins exprimés par les habitants du territoire et de prévoir l'exploitation adaptée pour un fonctionnement efficace du Train Jaune et de la liaison Perpignan Villefranche de Conflent, ainsi que Toulouse/ Latour de Carol-Enveigt. La préservation des moyens humains dédiés à la ligne Perpignan / Latour de Carol-Enveigt est un des moyens prioritaires pour éviter les suppressions de trains intempestives, nuisant à la qualité du service attendu.

**DE PORTER** les investissements nécessaires à l'amélioration des horaires, des cadences et des services emportés (comme la possibilité d'accueillir plus de vélos à titre d'exemple) pour rattraper le retard pris depuis des années et aider la collectivité régionale à répondre aux attentes des habitants et aux enjeux de mobilités avérés.

**DÉCIDE** de tout mettre en œuvre pour appuyer les usagers dans leur requête d'un train quotidien et de l'organisation de la complémentarité des modes de transport sur notre territoire, sachant que le train et le car en sont les éléments structurants.

**DECIDE** de renforcer le projet du territoire autour de l'attractivité et des services du Train Jaune.

- **Coordonnateur communal recensement population**

Enquête de **Recensement** du 18 janvier au 17 février 2024.

En préparation à cette enquête, il s'agit de **désigner le coordonnateur communal** qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

**DECIDE** de nommer *Jean-Dominique LAPORTE* Coordonnateur communal pour le recensement, assisté de *Jean-Louis LACUBE*.

- **Convention navette Zone d'Activités Touristiques du lac de Matemale**

**Article 2 - Durée de la prestation**

La durée de la location est prévue du 8 juillet au 02 septembre 2023.

**Article 3 - Détail de la prestation**

Le transport s'effectue tous les jours de la semaine, pendant la durée de la convention, de 10h00 à 18h00, avec une pause de 13h00 à 14h00.

**Article 4 - Prix de la prestation**

Le prix de la prestation, voté lors de la séance du Conseil Municipal de la Commune, du 4 juillet 2023 est le suivant :

**9 750€ HT, soit 10 725€ TTC**

La facturation sera établie en fin de période et calculée selon le décompte détaillé ci-avant.

*Délibération : Le Conseil Municipal*

**AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention avec la CCPC

**Approuvé à l'unanimité**

- **Plan de financement extension vidéosurveillance**

**Plan Caméras actuel**

Maison médicale .....	2 caméras RD32/RD52
Centre Technique Municipal .....	2 caméras RD32 + 1 interne
Place du coq d'or .....	2 caméras
Office Tourisme .....	1 caméra
Avenue de Mont-Louis-Angléo .....	3 caméras
<b>Total .....</b>	<b>10 caméras</b>

**Projet : 2 nouvelles caméras**

→ Avenue de Balcère (à hauteur de l'hôtel le Llet) vue intersection avenue de Balcère (sens montant/descendant) / rue de la Poste – 1 multiplicateur, 3 objectifs

→ Avenue de Balcère, à hauteur de l'intersection avec le Chemin du Soula – 1 multiplicateur, 3 objectifs.

Plan de financement 2 nouvelles caméras avenue de Balcère				
Dépenses		Recettes		
2 Caméras vidéo protection	8 560 €	Etat	4 280 €	50%
		Autofinancement	4 280 €	50%
Total	8 560 €	Total	8 560 €	100%

*Délibération : Le Conseil Municipal*

**APPROUVE** le projet d'installation de 2 caméras supplémentaires,

**APPROUVE** le plan de financement présenté,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de financement.

**Approuvé à l'unanimité**

- **Bail pastoral Crinières Blondes Livia LOUX-LAMB**

#### **Bail crinières blondes**

Parcelles	surface en m <sup>2</sup>
<b>Parcelle B 1617</b>	<b>273 620</b>
Mini-golf	40 000
Route	26 842
Parking	21 000
Accrobranches	5 000
Crinières blondes	180 778
<b>Parcelle B 1621</b>	<b>42 514</b>
<b>Total</b>	<b>223 292</b>

Négociation pour récupérer 1 ha sur le bail dans le but de libérer du terrain pour les plantations de sapin.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer

- **Convention ENEDIS AI 142 (passage ligne électrique)**

Convention de servitude pour passage de lignes électriques (souterraine), parcelle AI 0003, Lieux-dits / PEU DEL BAC / PARKING COMMUNAL LES ANGLES 66210 ;

Longueur totale des lignes électriques : 80 ml de BT – (+REMBT)

Largeur tranchée : 3 ml

*Délibération : Le Conseil Municipal*

**AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention de servitude sur la parcelle AI142, avec ENEDIS.

- Affouage

Coût affouage 30€ le m<sup>3</sup> de bois.

**Approuvé à l'unanimité**

